



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 93634

## Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du développement et de la francophonie sur la possibilité de développer des projets liés au monde francophone à partir des discussions sur l'extension du service civique universel. Il existe des volontaires internationaux affectés aux ambassades et instituts, mais les jeunes s'inscrivant au service civique universel pourraient profiter de leur mission pour mener un projet lié au monde francophone. Lors d'une audition de M. Chérèque (agence du service civique) menée par la commission défense le 18 mars dernier, M. Chérèque avait rappelé l'efficacité des actions du service civique dans le contexte franco-allemand. Il aimerait savoir s'il est envisageable sous ce modèle de proposer un service civique dans des pays francophones sur des projets identifiés.

## Texte de la réponse

Le service civique peut se dérouler en France comme à l'étranger. Cependant, le développement du service civique à l'étranger est encore timide comparé au développement des missions sur le territoire national : il n'a concerné que 1 120 missions en 2015, soit 2% des 52 000 missions de service civique mises en place au cours de l'année. La nécessaire montée en puissance de l'engagement citoyen international des jeunes s'inscrit dans les récentes orientations décidées par le président de la République comme la création d'un Haut-commissariat à l'engagement civique ainsi que l'objectif d'atteindre 350 000 jeunes en service civique en 2018. La mise en œuvre du service civique à l'étranger suppose toutefois des garanties spécifiques concernant le partenariat entre structure d'envoi en France et d'accueil à l'étranger, ainsi que l'accompagnement et la sécurité des volontaires durant leur séjour à l'étranger. Des conventions visant notamment à renforcer le suivi des volontaires ont été signées avec différents organismes comme l'Office franco-allemand pour la jeunesse, l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, etc. Les données montrent que les pays francophones constituent aujourd'hui une grande majorité des pays d'affectation des jeunes en service civique. Ils y accomplissent, comme ailleurs, des missions qui répondent aux besoins des partenaires locaux, missions d'intérêt général qui s'inscrivent dans une des neuf thématiques prioritaires définies par le Conseil d'administration de l'Agence du service civique (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, interventions d'urgence). On peut citer quelques exemples de missions tournées plus spécifiquement vers la francophonie : - l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) propose des missions de soutien aux actions de promotion de la francophonie ainsi que des missions de soutien aux personnes expatriées en difficulté au Québec ; - l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) propose des missions en lycée français dans plusieurs pays ; - l'Association universitaire pour la francophonie (AUF) propose des missions auprès de la communauté universitaire francophone au Maroc, en Serbie et au Vietnam ; - le GIMAC-Forum francophone des affaires propose des missions de promotion de la francophonie et de soutien à la communauté française au Canada et aux Etats-Unis. Lancée par le député M. Frédéric Lefebvre, cette initiative pourrait être reprise par les autres députés des Français de l'étranger. En complément du site Internet de l'Agence du service civique, le

portail Internet « Découvrir le monde », mis en place par le ministère de la Jeunesse et des Sports, permet aux jeunes de trouver les dispositifs les plus adéquats pour s'engager à l'étranger. Par ailleurs, et dans le cadre de sa procédure d'agrément ministériel, le déploiement du service civique par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) dans son réseau culturel français à l'étranger est en cours. Le MAEDI mène actuellement les démarches nécessaires afin de pouvoir lancer, en septembre 2016, les premières missions de service civique au sein des Instituts français et des Services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93634

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Développement et francophonie

**Ministère attributaire :** Développement et francophonie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er mars 2016](#), page 1722

**Réponse publiée au JO le :** [14 juin 2016](#), page 5403